

## CONDITIONS GENERALES

**LE PRIX COMPREND** : *Pour les stages adultes*, l'encadrement, le matériel collectif et individuel si nécessaire (cordes, dégaines, casques, baudriers, chaussons d'escalade). Le logement et vos repas sont à votre charge et de votre choix.

*Pour les stages « ados »*, le prix global (dont le décompte est consultable) comprend également les déplacements de tous les jours en véhicule 8 places, la pension complète et les nuitées au gîte.

**LE PRIX NE COMPREND PAS** : *Pour les stages ados*, le transport de chez vous jusqu'au lieu du stage. Les consommations supplémentaires (boissons, achats divers...) de votre enfant.

*Pour tous les stages*, les frais médicaux et pharmaceutiques pouvant survenir durant le séjour, ainsi que l'assurance en responsabilité civile et individuelle accident concernant la pratique de l'escalade (souscription complémentaire à une assurance rapatriement).

**INSCRIPTION ET PAIEMENT** : Remplir et renvoyer la fiche d'inscription à : CABARET Anne – 8 rue du milieu – 04160 CHATEAU-ARNOUX. Accompagnée des arrhes (**50%** du prix de l'encadrement). Les **50% restant** sont à régler au **début du stage**.

**ANNULATION PAR LE STAGIAIRE** : Toute annulation doit être réalisée par **lettre recommandée** et adressée à : CABARET Anne – 8 rue du milieu – 04160 CHATEAU-ARNOUX. En cas d'annulation de votre part, entre votre date d'inscription et le 11<sup>ème</sup> jour avant le début du stage, votre acompte vous serait remboursé à hauteur de 50% de sa valeur (à part contre- indication médicale, accident de dernier moment). Dans le cas où vous annuleriez durant les 10 derniers jours avant le début du stage, votre acompte ne serait pas remboursé. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée. Pour une inscription de dernier moment prière de m'appeler au 06 89 65 14 59 pour voir s'il y a encore des places.

**ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR** : Le stage peut être annulé si le **nombre des participants est insuffisant** à la date butoir d'inscription = **10 jours avant début du stage** (*pour des raisons d'inscription de plus en plus tardive, nous avons fait le choix depuis cette année 2016 de repousser les dates butoirs d'inscription*). Dans ce cas, les arrhes versées lors de l'inscription sont intégralement remboursées.

NB : pour des raisons d'organisation, de réservation de logement, de pose de vacances pour les participants, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire au plus tôt. Noter que si la météo s'avérait extrêmement mauvaise aux dates de votre stage, celui-ci se verrait annuler. Votre stage vous serait alors remboursé ou vous garderez le bénéfice de vos arrhes pour un autre stage.

**MODIFICATION DU PROGRAMME** : En fonction du niveau des participants, des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou de bon déroulement **du** stage, **je me réserve le droit de changer le programme**. Ces modifications ne peuvent en aucuns cas, entrainer un remboursement ou un dédommagement.

**CARTE-CADEAU** : le stage doit être réalisé **avant expiration de la carte-cadeau** (*délais d'utilisation de la carte = 1 an à partir de la date d'achat de celle-ci*), faute de quoi les arrhes du stage ne seraient pas remboursées. Le stage peut être modifié ou choisi par celui à qui il a été offert : **A la réception de cette carte me contacter** afin de déterminer les dates du stage choisi.

**ASSURANCES** : La monitrice possède une assurance en responsabilité civile professionnelle. **Elle ne peut se substituer à une assurance personnelle.** Une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant les pratiques du stage choisi (escalade, canyon, via-ferrata) sont **vivement conseillées**. Vérifier auprès de votre assurance que votre enfant est bien couvert en responsabilité civile pour la pratique de l'escalade, du canyoning. **Je vous recommande également** de souscrire une **assurance rapatriement**.

**SANTE** : Chaque stagiaire doit être « **apte** » à **pratiquer les activités proposées**, dans le doute consulter votre médecin. Vous devez signaler tout problème de santé ou traitement médical à l'inscription (voir feuille d'inscription).

**ARRET AVANT LA FIN DU STAGE** : Tout stagiaire ayant commencé un stage et désirant s'arrêter de lui même sans raison médicale (justifié par un médecin) avant son terme, **ne pourra prétendre à un remboursement**. Seul un problème médical (certificat écrit) permettra au stagiaire de poursuivre ses journées (au prorata des journées restantes) durant un nouveau stage sur l'année en cours ou l'année suivante ou d'être remboursé (pour les jours d'absence).

Fait le ..... à .....

**Signature du stagiaire avec la mention « lu et approuvée » :**